

## NOTE AUX PARENTS D'ELEVES A LIRE ATTENTIVEMENT

Mesdames, Messieurs, Chers Parents,

Afin de préparer la rentrée scolaire 2019-2020, nous vous adressons cette circulaire d'informations relatives à l'organisation et à l'inscription aux services périscolaires de Groissiat.

### 1/ Les rythmes scolaires

La semaine scolaire, comme en 2018-2019, reste sur un rythme de 4 jours avec les horaires suivants : les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 08h30 à 11h30 et de 13h30 à 16h30.

### 2/ Le restaurant scolaire

Mis en place à la rentrée 2018, le service d'inscription en ligne via la plateforme [www.ropach.com](http://www.ropach.com) a donné entière satisfaction. Par conséquent, son utilisation devient définitive.

**Pour les nouveaux utilisateurs**, la procédure d'inscription est disponible sur le site Internet de la Commune [www.groissiat.fr](http://www.groissiat.fr) ou au secrétariat de mairie.

**Les familles inscrites en 2018-2019** et qui continueront à utiliser le service en 2019-2020 sont invitées à mettre à jour leurs coordonnées.

**Rappel : les (dés-)inscriptions sont possibles jusqu'à :**

- . 10h00 le vendredi pour le lundi
- . 10h00 le lundi pour le mardi
- . 10h00 le mardi pour le jeudi
- . 10h00 le jeudi pour le vendredi.

**En cas d'oubli de désinscription, le repas est facturé.**

**NOUVEAU !**

### 3/ Les inscriptions aux services périscolaires : **garderie et étude.**

Afin de faciliter la gestion quotidienne des inscriptions sur les différents créneaux de garderie ainsi qu'à l'étude, nous avons décidé, comme pour la cantine, de mettre en place une gestion via la plateforme [www.ropach.com](http://www.ropach.com)

Ainsi, chaque famille souhaitant inscrire son (ses) enfant(s) à l'étude ou à la garderie, devra le faire via cette plateforme d'inscription. Une facturation **de 0.40 € par présence** sera désormais appliquée.

La procédure d'inscription est disponible sur le site Internet de la Commune [www.groissiat.fr](http://www.groissiat.fr) ou au secrétariat de mairie.

**Les (dés-)inscriptions sont possibles selon la même périodicité que pour la cantine.**

**En cas d'oubli de désinscription, la présence est facturée.**

### 4/ Fiche individuelle de renseignements

Comme chaque année, nous vous demandons de bien vouloir compléter la fiche individuelle de renseignements qui est à votre disposition sur le site internet de la Commune [www.groissiat.fr](http://www.groissiat.fr) (onglet enfance-jeunesse).

**Nous vous invitons à télécharger, compléter, dater et signer une fiche par enfant et à la (les) faire parvenir au secrétariat de mairie pour le vendredi 26 juillet au plus tard :**

- Par courrier
- Par mail : [mairie@mairiegroissiat.fr](mailto:mairie@mairiegroissiat.fr)
- Par dépôt à l'accueil du secrétariat durant les horaires d'ouverture au public.

**Tout document incomplet ne sera pas pris en compte** et vous sera retourné pour rectification avant la date limite. Des exemplaires « papier » sont disponibles sur demande à l'accueil du secrétariat durant les horaires d'ouverture au public.

**L'inscription aux services périscolaires (cantine, garderie, étude) vaut acceptation des règlements en vigueur, téléchargeables sur [www.groissiat.fr](http://www.groissiat.fr).**

Nous comptons sur votre collaboration et restons à votre écoute pour répondre à d'éventuelles questions.

Nous vous prions d'agréer, Mesdames, Messieurs, Chers Parents, nos salutations les meilleures.

Patricia DEGUERRY  
Adjointe au Maire  
Chargée des Affaires Scolaires



Le Maire  
Jean-Luc MARRON